

COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

PLAN D'AFFECTATION ■ "AU PRÉ DE LA CIBLE 2"

Approuvé par la Municipalité de Château-d'Oex dans sa séance du 9 mars 2022

Le Syndic : Eric GRANDJEAN La Secrétaire : Sophie MATTEY

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Eric GRANDJEAN La Secrétaire : Sophie MATTEY

Adopté par le Conseil communal de Château-d'Oex dans sa séance du

Le Président : Jacques-François PRADERVAND La Secrétaire : Myriam STUCKI TINOUCH

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

Entrée en vigueur, le

GEA valloton et chandard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 10 mars 2022
rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch
18001 23.DG Château_d_Oex / 18001_Pré_de_la_Cible_2_complément_etude / 05_pilans / 18001pr_cible_2_v08_enq_pub.vex

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies en mars 2022, par:

GÉO SOLUTIONS ingénieurs SA
Route de la Villa d'Oex 39
1660 Château-d'Oex

Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par
ingénieur géomètre breveté à Château-d'Oex, le :

SITUATION

échelle 1:5'000

Coordonnées moyennes : 2°57'8"00 / 1°14'6"930



Source : www.map.geo.admin.ch, mars 2022

LÉGENDE

échelle 1:1'000

- périmètre du plan d'affectation
- zone d'activités économiques 15 LAT
- périmètres superposés
 - périmètre d'implantation des constructions
 - périmètre de toiture à pans: altitude max. 965.00 m (faîte)
 - périmètre de toiture à pans: altitude max. 963.00 m (faîte)
 - périmètre de toiture libre: altitude max. 960.00 m (acrotère)
 - périmètre de toiture libre: altitude max. 958.00 m (acrotère)
 - orientation du faîte obligatoire (position libre)
 - bande de toiture libre
 - césure et décrochement obligatoire
 - périmètre d'implantation des constructions souterraines / semi-enterrées
- autres périmètres et contenus superposés
 - aire de dégagement
 - aire de stationnement paysager
 - aire de protection contre le bruit
 - aire paysagère
 - bande verte

- zone de verdure 15 LAT
- aire forestière 18 LAT
- délimitation de lisière selon constatation de la nature forestière du 21 octobre 2021
- limite des 10m. à la lisière forestière
- limite des constructions selon la LRou (18m. à l'axe de la chaussée)

accès et circulation

- accès construction souterraine / altitude minimale de l'accès (valeur indicative, voir art. 11 al. 4a)
- accès véhicules
- circulation et accès aux parcelles voisines
- mobilité douce

ÉTAT FONCIER

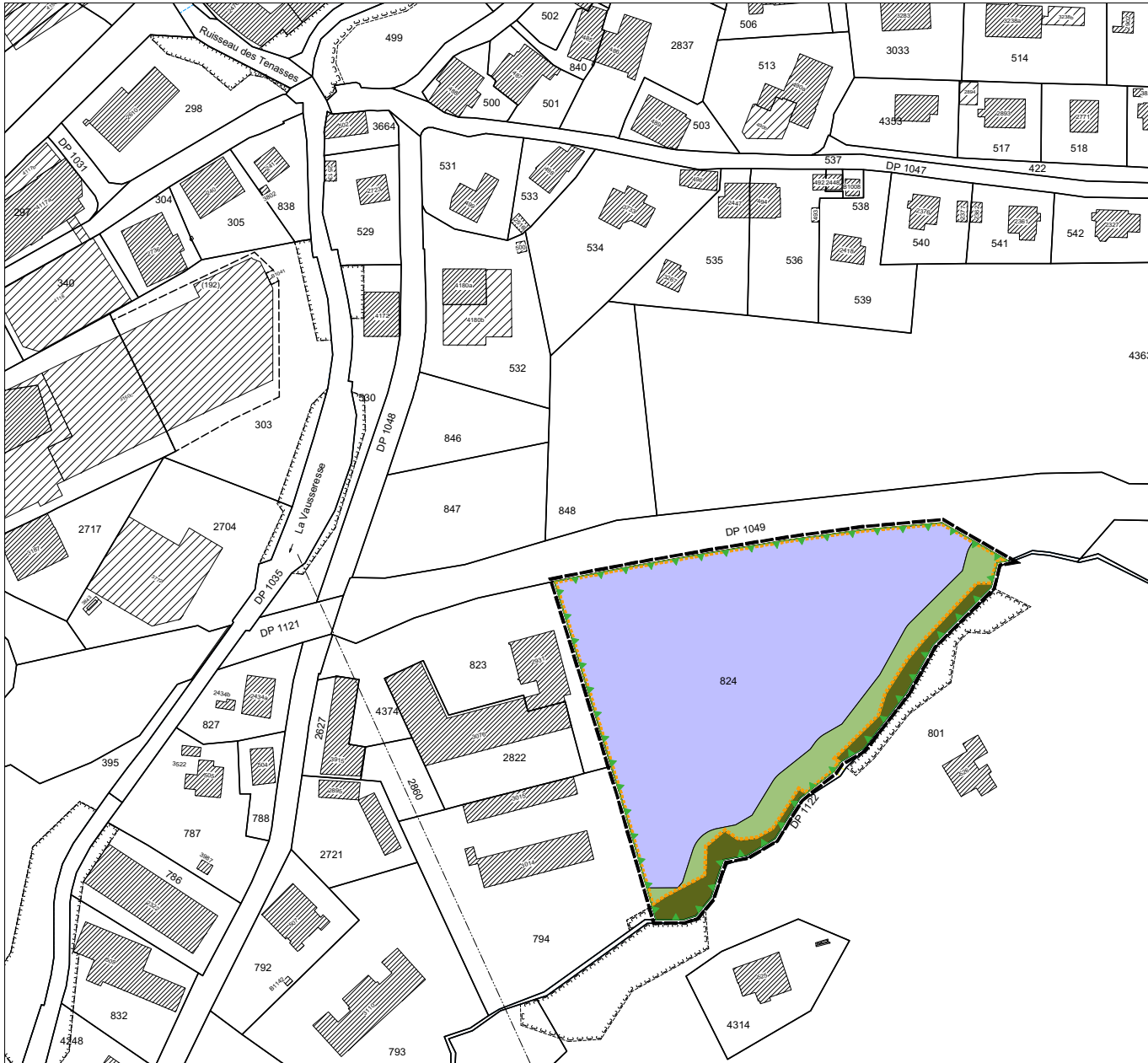
établi sur la base des surfaces cadastrales inscrites au RF au 7 mars 2022

n° parcelle	propriétaire	surface parcelle
824	JPF Immobilier SA (Bulle), GESA Immo SA (Bulle)	9 539 m²
TOTAL		9 539 m²

DÉSIGNATION DU TYPE DE ZONE

échelle 1:2'000

- périmètre du plan d'affectation
- zone d'activités économiques 15 LAT
- zone de verdure 15 LAT
- autre périmètre superposé - parc naturel régional
- secteur de restriction lié aux dangers naturels
- aire forestière 18 LAT

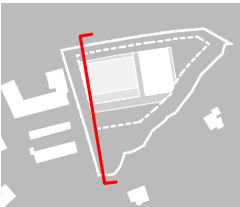


PLAN DE DÉTAIL

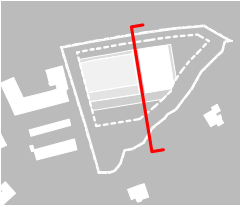


GABARITS ET ALTITUDES

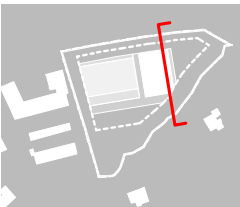
échelle 1:1'000



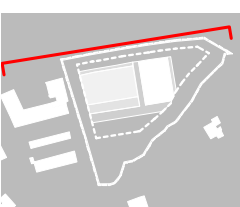
coupe A



coupe B



coupe C



coupe D

